

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SMIRTOM**  
**DU PLATEAU PICARD NORD**

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 28 février, l'assemblée générale, légalement convoquée le 20 février 2023, s'est réunie en session ordinaire à Pas-en-Artois, en la Salle Polyvalente, sous la Présidence de François DURIEUX.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :**

<b>DELEGUE(E)S PRESENTS</b>	<b>29/63</b>
<p><b>AUTHEUX :</b> DESPLANQUE Régis (1 voix) <b>AUTHIEULE :</b> DOCHY Vincent (3 voix) <b>BAVELINCOURT :</b> MACIOW Philippe (2 voix) <b>BEAUCOURT SUR L'HALLUE :</b> MARCHAND Annie (2 voix) <b>BEAUQUESNE :</b> DURIEUX François (4 voix) <b>BEAUVAIL :</b> THUILLIER Bernard (5 voix) <b>BEHENCOURT :</b> PLAISANT Philippe (2 voix) <b>BERNATRE :</b> DURAND Daniel (1 voix) <b>BREVILLERS :</b> BOUGENIERE Jean-Christophe (3 voix) <b>CONTEVILLE :</b> LABOULAIS Pascal (1 voix) <b>DOMLEGER-LONGVILLERS :</b> DOUAY Yves (1 voix) <b>DOULLENS :</b> PIOT Pascal (10 voix) <b>GEZAINCOURT :</b> BOTTE Martine (3 voix) <b>GROUCHES-LUCHUEL :</b> PETIT Francis (3 voix) <b>HEM-HARDINVAL :</b> ROUSSEL Éric (3 voix) <b>HUMBERCOURT :</b> PENET-CARON Catherine (3 voix) <b>LA VICOIGNE :</b> ROUGEGREZ Fortuné (2 voix) <b>LONGUEVILLE :</b> LANNOY Samuel (3 voix) <b>LUCHEUX :</b> DUHAUTOY Michel (3 voix) <b>MAIZICOURT :</b> ROUSSEL Ernest (1 voix) <b>MEZEROLLES :</b> DELANNOY Guy (1 voix) <b>MOLLIENS AU BOIS :</b> AVISSE Frédéric (2 voix) <b>MONTIGNY SUR L'HALLUE :</b> MUNIER Dominique (2 voix) <b>MONTIGNY LES JONGLEURS :</b> DELACHAMBRE David (1 voix) <b>NAOURS :</b> ROUSSEAU Clémence (3 voix) <b>RAINNEVILLE :</b> MASSET Jacques (2 voix) <b>RUBEMPRE :</b> VILBERT Alain (2 voix) <b>TERRAMESNIL :</b> BOUVET Thierry (3 voix) <b>VILLERS-BOCAGE :</b> L'HERMITE Joël (3 voix)</p>	
<b>ABSENTS/EXCUSE(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES</b>	<b>5 /63</b>
<p><b>BEAUMETZ :</b> MAGNIER Jean-Michel donne pouvoir à DURIEUX François (1 voix) <b>FIENVILLERS :</b> MICHEL Alain donne pouvoir à CARLE Jean-Pierre (3 voix) <b>OCCOCHES :</b> DUFOSSE Dominique donne pouvoir à PETIT Francis (3 voix) <b>SAINT-GRATIEN :</b> DURAND Jean-Paul donne pouvoir à MARCHAND Annie (2 voix) <b>TALMAS :</b> BLOCKLET Patrick donne pouvoir à MASSET Jacques (3 voix)</p>	
<b>ABSENTS/EXCUSE(E)S</b>	<b>29 /63</b>
<p><b>BARLY :</b> BOUCHEZ Jean-Louis (3 voix) <b>BEALCOURT :</b> SEPTIER Didier (1 voix) <b>BERNAVILLE :</b> PATTE Didier (4 voix) <b>BERNEUIL :</b> PETIT Ludovic (1 voix) <b>BOISBERGUES :</b> VASSEUR Gianni (1 voix) <b>BONNEVILLE :</b> MAT Nadia (1 voix) <b>BOUQUEMAISON :</b> CARON Daniel (3 voix) <b>CANDAS :</b> GREF Evelyne (4 voix) <b>COISY :</b> BERNARD Philippe (2 voix) <b>CONTAY :</b> KMIEC Franck (2 voix) <b>DOMESMONT :</b> BAZIN Joël (1 voix) <b>FFIEFFES-MONTRELET :</b> ROUSSEL Frédéric (1 voix) <b>FLESSELLES :</b> LOUETTE Jocelyn (3 voix) <b>FRECHENCOURT :</b> GLADYSZ Jacky (2 voix) <b>FROHEN-SUR-AUTHIE :</b> DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix) <b>GORGES :</b> DELATTRE Guy (1 voix) <b>HEUZECOURT :</b> MICHILSEN Jean-Paul (1 voix) <b>HIERMONT :</b> CANTRELLE Etienne (1 voix) <b>LE MEILLARD :</b> DUBREUIL Thierry (1 voix) <b>MIRVAUX :</b> LAVOINE Cyril (2 voix) <b>MONTONVILLERS :</b> CRAMPON Laurent (2 voix) <b>NEUVILLETTTE :</b> PECOURT Florent (3 voix) <b>OUTREBOIS :</b> MARECHAL Emmanuel (3 voix) <b>PIERREGOT :</b> VANCRAEYNEST Arnaud (2 voix) <b>PROUVILLE :</b> DUFETEL Bernard (1 voix) <b>REMAISNIL :</b> NIQUET Catherine (3 voix) <b>SAINT-ACHEUL :</b> FEUTREL Olivier (1 voix) <b>VADENCOURT :</b> MODESTE Yves (2 voix) <b>WARGNIES :</b> DIMOFF Claude (2 voix)</p>	

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS :

<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	<b>8/9</b>
<b>AMPLIER :</b> TASSENCOURT Hubert (1 voix) <b>FAMECHON :</b> HENQUENET Sébastien (1 voix) <b>HALLOY LES PAS :</b> CAUVET Jean-Louis (1 voix) <b>MONDICOURT :</b> GOMES Stéphane (3 voix) <b>PAS-EN-ARTOIS :</b> DOUCHET Arnaud (3 voix) <b>POMMERA :</b> PLAQUET Frédéric (1 voix) <b>SARTON :</b> DECRY Alexandre (1 voix) <b>THIEVRES :</b> DUFRESNE Chantal (1 voix)	
<b>ABSENTS EXCUSES - POUVOIRS AUX TITULAIRES :</b>	<b>1/9</b>
<b>ORVILLE :</b> DESBUREAUX Alain donne pouvoir à DECRY Alexandre (2 voix)	
<b>ABSENTS/EXCUSE(E)S :</b>	<b>0/9</b>

## COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :

<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	<b>9/14</b>
<b>BERTEAUCOURT-LES-DAMES :</b> GACQUER Patrick (5 voix) <b>CANAPLES :</b> POISSON Marcel (2 voix) <b>FRANSU :</b> MAUGER Philippe (1 voix) <b>HALLOY-LES-PERNOIS :</b> CARPENTIER Philippe (1 voix) <b>LANCHES-SAINT-HILAIRE :</b> WALIGORA Jean-Luc (1 voix) <b>RIBEAUCOURT :</b> BELLAREDJ Philippe (1 voix) <b>SAINT-LEGER-LES-DOMART :</b> PARMENTIER Vincent (7 voix) <b>SAINT-OUEN :</b> CARLE Jean-Pierre (8 voix) <b>VAUCHELLES-LES-DOMART :</b> BOULARD Joël (1 voix)	
<b>ABSENTS/EXCUS(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES</b>	<b>1/9</b>
<b>DOMART-EN-PONTHIEU :</b> MARECHAL Nicolas donne pouvoir à WALOGORA Jean-Luc (5 voix)	
<b>ABSENTS/EXCUSE(E)S</b>	<b>4/14</b>
<b>FRANQUEVILLE :</b> COLOMBEL Stéphane (1 voix) <b>HAVERNAS :</b> MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix) <b>PERNOIS :</b> OLIVIER Éric (3 voix) <b>SURCAMPS :</b> BOULLET Dominique (1 voix)	

Monsieur Joël L'HERMITE a été élu Secrétaire de Séance.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 DECEMBRE 2022**

« Suite aux remarques sur la conformité du compte rendu de la précédente Assemblée Générale, monsieur le Président décide que les réunions seront désormais enregistrées. »

Sans autres observations, le compte-rendu est adopté avec une voix contre.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 (DOB)**

M. le Président présente le DOB 2023, son contexte et les orientations stratégiques, au Comité Syndical.

#### **1) Contexte général :**

Rappel du caractère obligatoire d'un tel débat pour les Communes de plus de 3 500 habitants.

M. le Président informe l'assemblée que ce rapport présente un volet financier et un volet ressources humaines.

#### **2) Les orientations stratégiques :**

Il faudra prendre des mesures pour faire face à l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP : Le projet de Loi de finances de 2019 prévoit une augmentation sur les prochaines années, d'abord « faible » d'un euro en 2020 (passant de 17 € à 18 €/la tonne) elle est passée en 2021 à 30 €/la tonne, puis à 40 €/la tonne pour cette année 2022 pour atteindre 65 €/la tonne en 2025.

- Une projection jusqu'en 2025 est présentée au Comité Syndical.

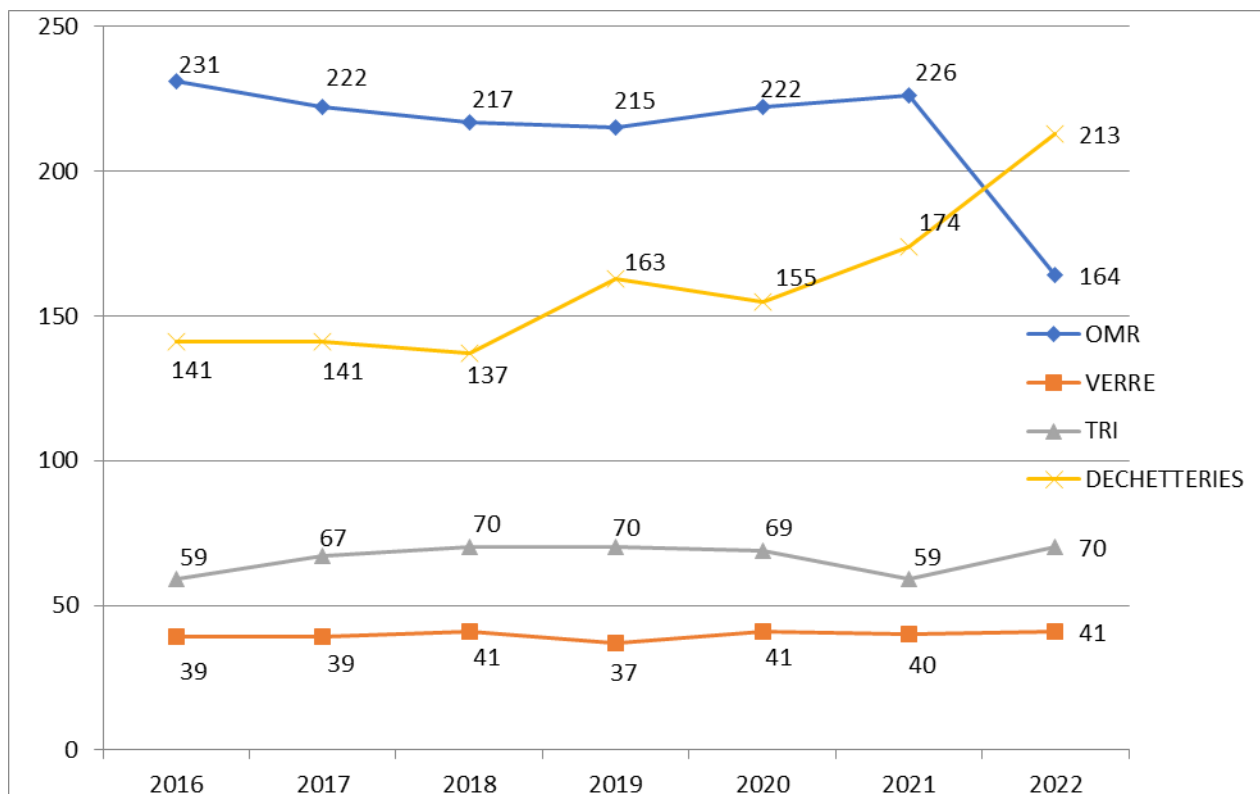
- Le SMIRTOM a mis en place dès 2022 des solutions afin de maintenir la hausse liée aux coûts des nouveaux marchés de traitement et surtout la TGAP.
- Optimisation des collectes avec la TEOMI et une tarification incitative à la levée du bac.
- Collecte avec réduction de fréquence OMR avec un passage tous les quinze jours en alternance avec la collecte du TRI.
- Robotisation des collectes sur zones rurales + développement de points de regroupement + collecte du même côté de la rue quand c'est possible.
- En 2023 des barrières pour les contrôles d'accès par lecture de plaque d'immatriculation seront installées dans les 5 déchetteries du Syndicat. C'est un moyen également pour lutter contre les incivilités, pour la sécurité des personnes qui vont en déchetterie et de nos agents mais également pour contrôler les usagers qui n'ont pas autorisation à utiliser le service.
- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les levées du bac ordures ménagères (couverture verte) sont comptabilisées pour être intégrées aux impôts fonciers 2024.

M. le Président passe la parole à M. Philippe PLAISANT, Vice-Président en charge des finances afin qu'il présente la partie budgétaire du DOB.

Présentation tout d'abord de la répartition des tonnages collectés par sorte de déchets, chiffres qui vont aider à une perspective des coûts pour 2023.

- Ordures ménagères : 7192 tonnes, 32 %,
- Verre : 1765 tonnes, 8 %,
- Tri sélectif PàP : 2278 tonnes, 10 %,
- Tri sélectif PAV papier cartonnettes : 774 tonnes, 3 %
- Déchets verts en porte à porte : 1035 tonnes, 5 %
- Déchetteries :
  - Encombrants : 4631 tonnes, 21 %
  - Bois : 559 tonnes, 2%
  - Déchets verts : 4141 tonnes, 18 %

### Répartition en Kg / par habitant

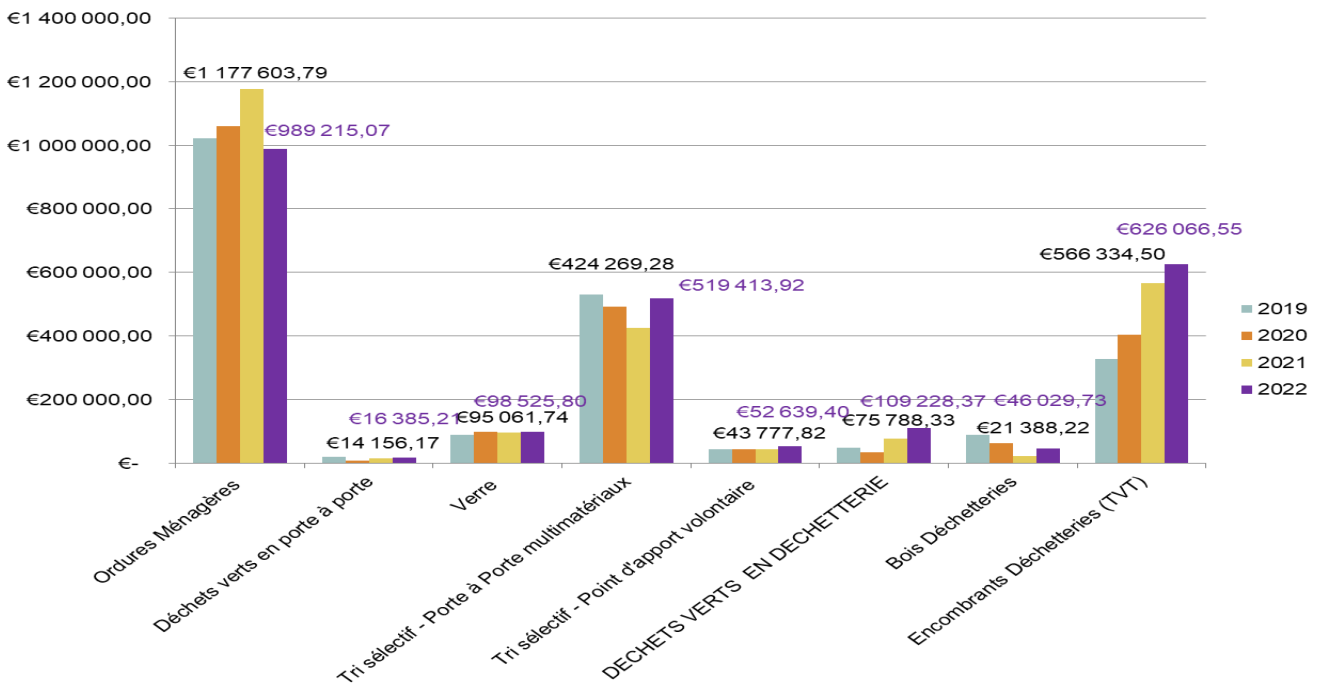


Déchets verts : 95 kg    Bois : 13 Kg    Encombrants : 105 kg

L'augmentation entre 2021 et 2022 est due à une augmentation des déchets verts

M. Philippe PLAISANT fait remarquer la baisse très intéressante des kg/hab des OMR passant de 226 kg/hab à 164 kg/hab.

## Comparatif des coûts de traitement par catégorie de déchets



### Observations :

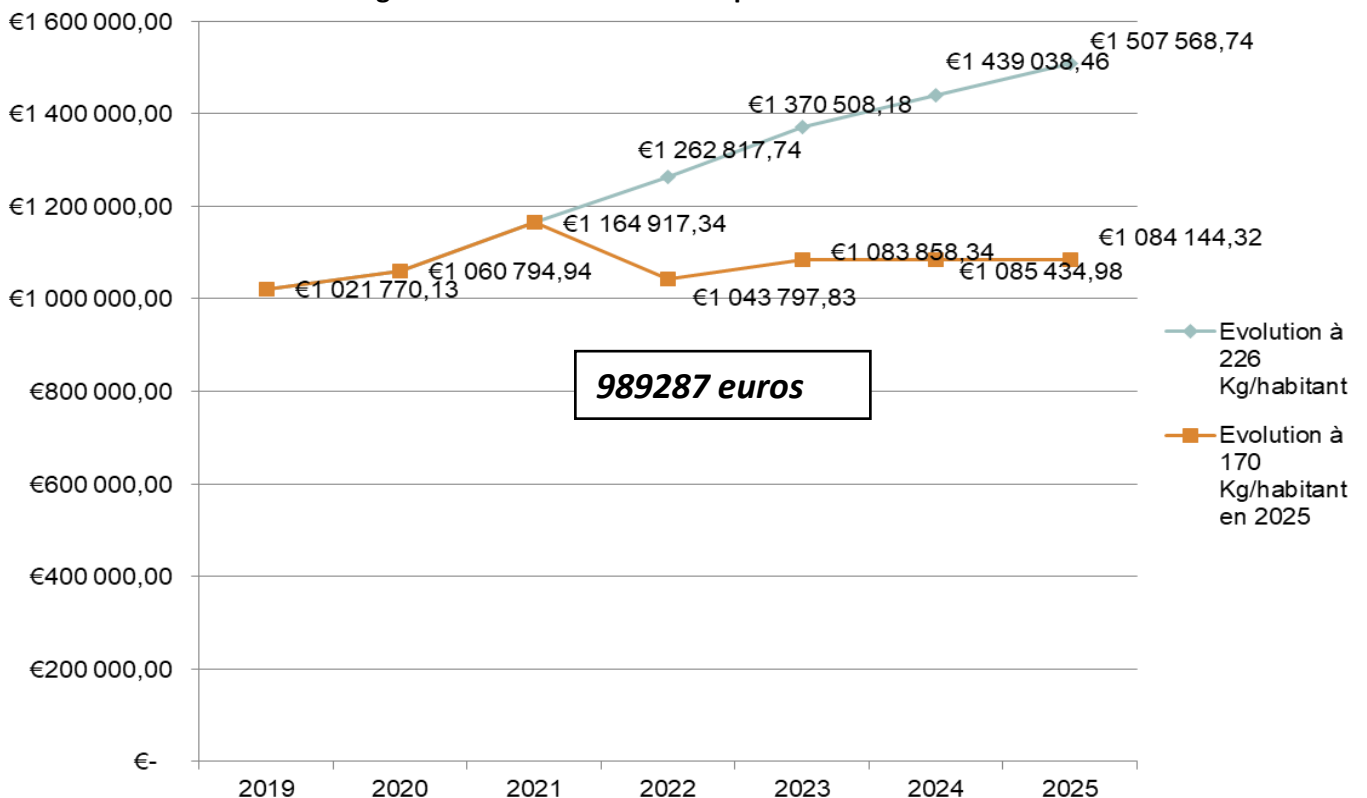
M. Frédéric AVISSE demande pourquoi on ne gagne pas de sous et pourquoi on ne valorise pas.

Monsieur le Président explique que l'on valorise mais ça ne couvre pas les coûts

Exemple avec le VERRE : 1 tonne de verre coûte 53 € et nous recevons en valorisation 37 €.

Nous retrouvons dans les tableaux suivants les recettes liées à la revente des matériaux.

### Evolution du coût de traitement des OM en fonction de l'augmentation de la TGAP et de la baisse des tonnages attendue avec la mise en place de la TEOMI

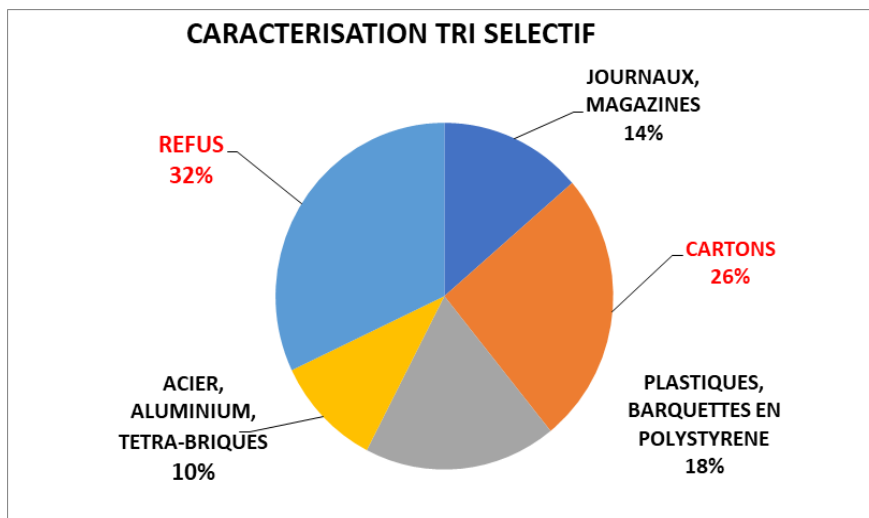


### Observations :

Sur la perspective présentée l'année dernière, on avait estimé à 1 043 797.83 € le coût, on a dépassé nos espérances avec 989 287 € le coût en 2022.

## Etat du nombre de levées comptabilisées en 2022

Bac 140 L	Bac 240 L	Bac 360 L
186 362	74 858	8 973
	Total : 270 193	



Les journaux magazines et cartons qui se retrouvent dans la poubelle jaune coûtent au SMIRTOM 227 €/tonne le traitement alors qu'ils ne coûteraient que 62 €/tonne s'ils étaient déposés dans les colonnes en PAV

M. Philippe PLAISANT fait observer que 72 % des produits trouvés dans une caractérisation ne devraient pas se trouver dans la poubelle jaune.

Le coût des erreurs de tri sur le volume total (2300 tonnes) peut être évalué à **190 000 euros**. En effet, on peut considérer que 1150 tonnes de déchets sont traitées à 227 euros la tonne alors qu'ils auraient dû être traités à 62 € la tonne s'ils avaient été déposés en PAV.

Mme Annie MARCHAND fait remarquer que l'on devrait fortement communiquer aux administrés sur ces erreurs.

M. Pascal PIOT précise que le SMIRTOM avec le bureau de communication RESEC travaillent sur un document qui sera distribué dans les foyers.

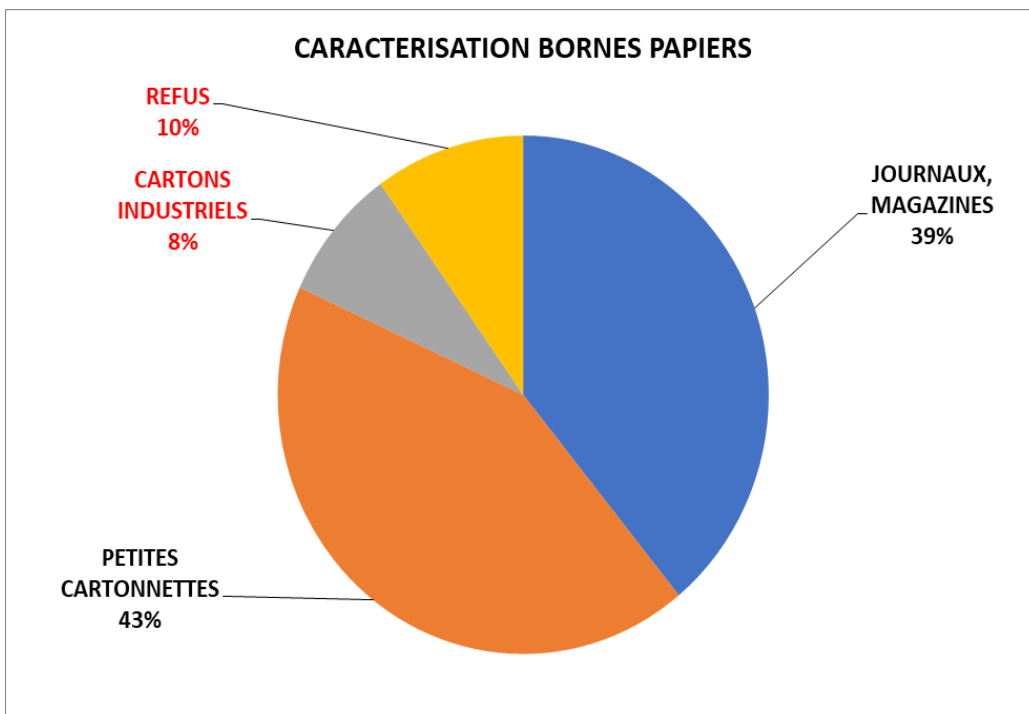
Après avoir été présentées à l'assemblée quelques photos d'erreurs de tri, M. Jean-Louis CAUVET demande pourquoi la plaquette de médicament qui est un emballage alu va en erreur de tri ?

Effectivement c'est bien un emballage alu mais il reste des médicaments dedans.

M. le Président rappelle également que le tri sélectif en sac noir va au refus car les emballages qui sont à l'intérieur du sac ne sont pas détectés sur la chaîne de tri.

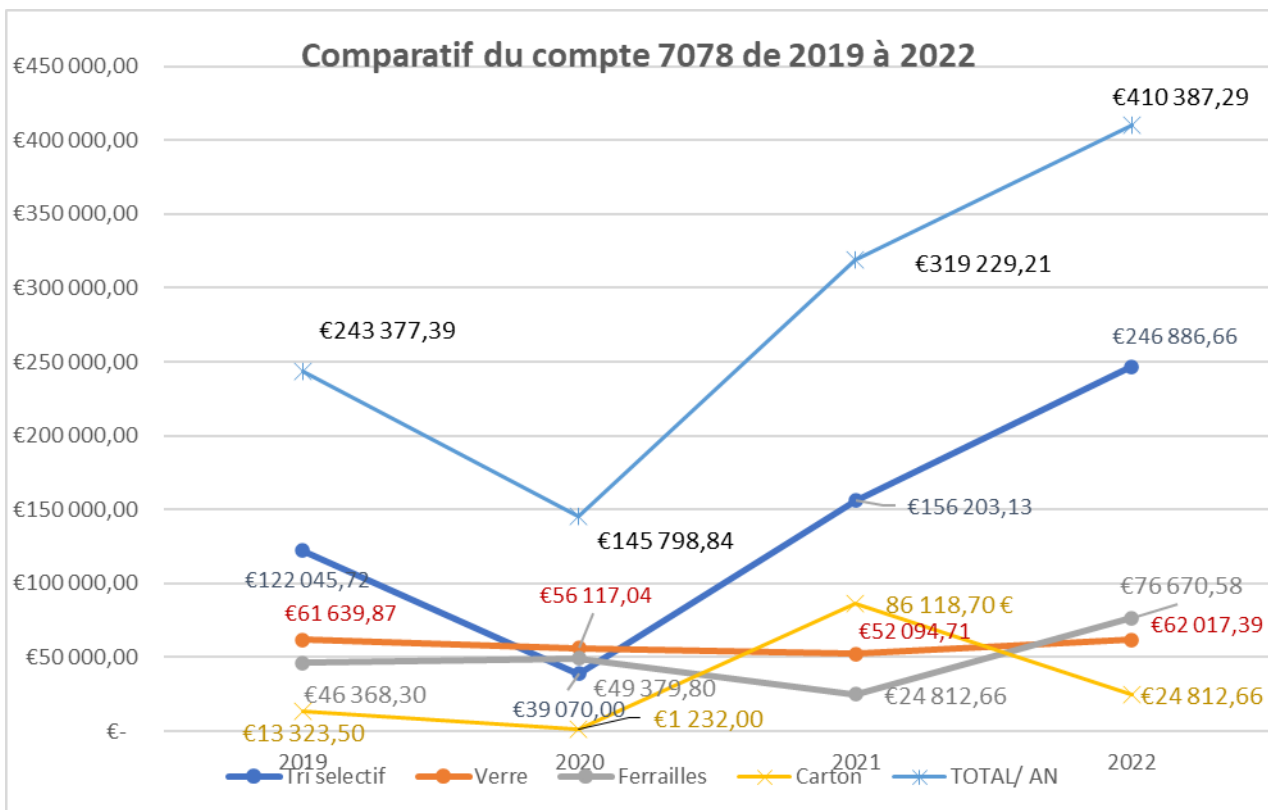
Nous sommes doublement pénalisés car nous payons pour le tri 227 €/tonne + 85 € pour l'enfouissement et nous ne retouchons pas de recettes. Nous perdons au moins 300 000 €. Si nous arrivions à avoir 150 000 € en plus cela serait bien.

Il faut également savoir qu'il y a encore environ 7 kg de verre dans les poubelles ordures ménagères.



Il a été également présenté à l'assemblée des photos d'erreur de tri dans les bornes papiers-cartonnettes.

Nous pouvons observer qu'il y a beaucoup de vêtement, des emballages plastique et des sacs à côté des bornes.



M. le Président fait observer que l'on peut encore améliorer le tri dans les déchetteries avec les Eco-organismes. Nous avons Eco-mobilier qui devient Eco-maison avec lequel nous pouvons valoriser les jouets, les articles de bricolage et de jardin.

Il faut savoir que la réglementation nous oblige à faire une caractérisation annuelle de nos bennes d'encombrants et si nous avons + de 30 % de valorisable à l'intérieur de ces bennes nous serons pénalisés.

Nos gardiens en déchetterie doivent être encore plus vigilants sur ce qui est jeté dans les bennes. Le métier de gardien a bien évolué mais celui-ci devient très difficile car l'on demande beaucoup de vigilance et c'est parfois très compliqué avec les usagers.

M. Dominique MUNIER demande s'il est possible d'avoir des bornes relais dans sa Commune.

La dotation des bennes relais dans les communes ne dépend pas du SMIRTOM. C'est le relais qui évalue le besoin ou pas de mettre des bornes et cela est en fonction du nombre d'habitants dans la Commune.

### 3) Les ressources budgétaires courantes :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Contribution des collectivités adhérentes	3 324 329 €	3 455 991 €	3 577 288 €
Redevance spéciale	156 690 €	158 462 €	62 232 €
Déchetteries SAINT-OUEN et PAS-EN-ARTOIS	85 144 €	85 160 €	- €
Vente matériaux + Pro en déchetterie	203 306 €	282 800 €	471 597 €
Soutiens des Eco-organismes	630 399 €	691 310 €	743 977 €
Remboursement sur rémunérations	192 064 €	155 883 €	116 416 €
Produits exceptionnels			252 490 €
Abonnements aux déchets verts	58 200 €	72 420 €	70 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 650 133 €</b>	<b>4 902 026 €</b>	<b>5 294 000 €</b>

#### Les contributions :

Les contributions 2022 sont calculées sur la base de 79,50 € par habitant, la base en 2021 était de 76 € par habitant

#### La redevance spéciale :

Seulement une partie de la redevance a été encaissée en 2022 le solde de 96 000 € le sera en 2023

#### Déchetteries Saint-Ouen et Pas-en-Artois :

Comme pour la redevance spéciale le montant pour les déchetteries à encaisser en 2022, le sera en 2023 soit 85 364 €

#### Vente des matériaux :

Nous observons une forte remontée des prix de vente des matériaux corps creux – corps plats et des cartons en déchetterie

#### Le soutien des Eco-organismes :

Pour l'année 2022, le SMIRTOM a reçu par ADELPHÉ et CITEO un soutien supérieur par rapport à 2021 de 52 000 €

#### Produits exceptionnels :

En 2022, le SMIRTOM a perçu par les assurances 117 490 € (incendie quai de transfert et SOFCAP).

Il y a également la vente de Bernaville pour 135 000 €.

### 4) Les charges de fonctionnement par chapitre :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>011 - Charges à caractère général</b>	2 870 496 €	3 833 527 €	3 818 787 €
<b>012 - Charges de personnel</b>	1 501 595 €	1 446 432 €	1 182 979 €
<b>65 - Autres charges de gestions courantes</b>	85 930 €	80 917 €	85 641 €
<b>66 - Charges financières</b>	13 394 €	11 148 €	7 494 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 471 415 €</b>	<b>5 372 023 €</b>	<b>5 094 901 €</b>

5) **Les principaux postes de dépenses :**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>Carburant</b>	195 899 €	230 935 €	308 553 €
<b>Entretien du matériel roulant</b>	135 491 €	166 558 €	178 132 €
<b>Rémunération des prestataires (611)</b>	2 213 892 €	3 135 089 €	3 011 098 €
<b>Assurances et autres charges</b>	325 214 €	300 945 €	320 857 €
<b>Charges du personnel</b>	1 501 595 €	1 446 432 €	1 182 979 €
<b>Les autres charges</b>	99 322 €	91 013 €	93 134 €

- **Carburant** : Augmentation d'environ 33 %  
M. le Président précise que nous passons maintenant tous les quinze jours en OM et heureusement. Un délégué demande pourquoi on ne passe pas aux camions électriques. Monsieur François DURIEUX précise que le prix n'est pas le même et que notre flotte est très importante.
- **Rémunération des prestataires (611)** :  
Il faut tenir compte du solde de la prestation VIACOL d'un montant de 311 994 € que l'on n'aura plus en 2023.
- **Charges du personnel** : Avec la collecte robotisée, les agents en contrat n'ont pas été renouvelés, d'où la baisse du coût du personnel.

6) **Les dépenses d'investissements :**

De gros investissements réalisés en 2022 pour la réhabilitation du complexe de gestion des déchets, la fourniture de bacs pucés et l'acquisition des bâtiments jouxtant le SMIRTOM à la Ville de Doullens.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		MONTANT TTC
2313	Travaux réhabilitation complexe déchets	2 136 554 €
2031	Missions CSPS et CT réhabilitation complexe déchets	4 231 €
2031	Maîtrise d'œuvre complexe déchets	60 606 €
2181	Installation pompe à chaleur	23 395 €
2182	Filets ampliroll	4 414 €
2182	Bloc conteneur pour équipement des BOM pour l'installation des pointes de diamant	4 050 €
2183	Fourniture informatique (PC et PC portable)	2 112 €
2188	Installation matériel IMELO sur les camions BOM et robot pour le relevé des informations	86 226 €
2188	Installation des chemins de roulement pour les bennes compactrices déchetterie à plat	16 559 €
2188	Composteurs individuels	19 835 €
2188	Bacs pucés OM et TRI	198 744 €
21318	Acquisition bâtiment à la Ville de Doullens	160 500 €
21318	Travaux déchetterie de Bernaville pour installation internet	5 433 €
21578	Tondeuse débroussaileuse	2 668 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 725 326 €</b>



7) Les recettes d'investissements :

RECETTE 2022		MONTANT TTC
10222	FCTVA	307 789,68 €
1641	EMPRUNT CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	1 200 000,00 €
1341	DETR déchetterie à plat	60 000,00 €
1341	DETR réhabilitation quai de transfert	105 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 672 789,68 €</b>

(Opération d'ordre immo + affectation résultat : 1 452 004,75 €)

8) Le résultat de clôture 2022 provisoire

RESULTATS 2022			
	Section investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	4 721 871,79 €	7 299 226,30 €	12 021 098,09 €
Titres de recettes émis	3 124 794,43 €	5 294 002,63 €	8 418 797,06 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	4 721 871,79 €	7 299 226,30 €	12 021 098,09 €
Mandats émis	2 903 215,65 €	5 777 662,00 €	8 680 877,65 €
<b>RESULTAT PROVISOIRE</b>			
<b>Excédent</b>	<b>221 578,78 €</b>		
<b>Déficit</b>		<b>- 483 659,37 €</b>	<b>-262 080,59 €</b>

M. Pascal LABOULAIS demande à quoi correspondent les 700 000 € en reste à réaliser ?

En dépenses : Ceux sont les barrières en déchetterie pour les contrôles d'accès, les bennes compactrices, les bacs pucés et le solde de la réhabilitation du quai de transfert et de la déchetterie.

En recettes : la DETR pour le complexe de gestion des déchets.

**TABLEAU DES EMPRUNTS**

Année de réalisation de l'emprunt	Durée	Dernière échéance	Objet de l'emprunt	Montant	Taux	Nature du taux	Date d'échéance	Échéances 2022		Échéances 2023 à 2032	
								Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2015 (renégociation)	7 ans	2022	Construction des déchetteries	261 482,84 €	1,35%	Fixe	semestre	20 574,52 €	138,88 €		
2012	10 ans	2022		245 000,00 €	4,22%	Fixe	semestre	29 353,56 €	932,28 €		
2015	7 ans	2021	Achat de 7 camions + 1 ampliroll	800 000,00 €	1,31%	Fixe	25-janv.				
2019	10 ans	2028	Collecte robotisée et réhabilitation complexe déchets	1 000 000,00 €	1,06%	Fixe	15-sept.	98 385,68 €	7 536,51 €	99 428,57 €	6 493,62 €
2023	10 ans	2032	Investissement complexe gestion des déchets + Equipements TI	1 200 000,00 €	1,14%	Fixe	10-sept.			114 081,18 €	13 476,82 €
<b>TOTAUX</b>				<b>2 306 482,84 €</b>				<b>148 313,76 €</b>	<b>8 607,67 €</b>	<b>213 509,75 €</b>	<b>19 970,44 €</b>
								<b>156 921,43 €</b>		<b>233 480,19 €</b>	

## 9) Les orientations du Syndicat pour 2023

M. Philippe PLAISANT passe la parole à M. le Président pour la présentation des orientations du Syndicat.

- Réhabilitation de la friche de l'ancienne usine d'incinération et création d'une déchetterie à plat :
  - Les travaux sont pratiquement terminés et la nouvelle déchetterie devrait ouvrir prochainement, nous attendons le CONSUEL.
- Mise en place de la vidéo-surveillance dans les déchetteries et du contrôle d'accès. L'entreprise est prête à démarrer les travaux.  
M. Jean-Pierre CARLE informe les Délégués que les travaux démarreront à partir du 15 mars et se termineront fin juin (génie civil, poste des barrières...)

M. Frédéric AVISSE demande ce qu'il se passe si un usager jette une imprimante dans la benne de déchets verts ? Nous n'appellerons pas les Gendarmes systématiquement, pour ce cas-là un courrier sera envoyé. Des caméras seront dirigées vers les bennes et les véhicules. Ce dispositif est là pour assurer la sécurité du personnel et du site.

- Les bâtiments appartenant à la ville de Doullens et jouxtant la propriété du SMIRTOM viennent d'être achetés et une demande de DETR a été déposée afin de réaliser des travaux de réfection pour y installer les locaux techniques, parmi eux un réfectoire et des vestiaires ainsi que des douches car actuellement les agents sont dans un algéco. Il est également envisagé d'y mettre la laverie.

M. le Président félicite le travail des agents et fait le constat que depuis l'arrivée de Clémence il y a une bonne organisation et des améliorations du service.

- Le SMIRTOM envisage également de faire une caractérisation des bacs jaunes et d'y associer une communication car il y a encore trop de papier carton dans les bacs de tri, ce qui pénalise fortement le Syndicat.

M. Pascal PIOT informe le Comité qu'il reviendra, après la présentation du DOB, sur le sujet de la communication et présentera un document qui sera destiné aux ménages.

- Pour la gestion des stocks, il est nécessaire de commander des bacs pucés pour les foyers et pour les professionnels. Coût pour le SMIRTOM 100 000 € TTC.
- Le Syndicat doit s'équiper de défibrillateurs avec kit complet dans ses déchetteries pour un coût d'environ 13 000 € TTC.

M. François DURIEUX expose à l'assemblée qu'il y aurait une réflexion globale à mener sur la sécurité dans nos déchetteries : Le contrôle d'accès avec les barrières et caméras, la signalisation de circulation, les défibrillateurs, les extincteurs et la mise à jour du document unique sur les risques professionnels.

- Afin d'assurer la continuité de la collecte des bornes papier-cartonnettes en cas de panne du camion dédié au service, il est possible de transformer un camion BOM en ampliroll avec grue, pour un coût d'environ 60 000 €.
- 

Le SMIRTOM a besoin d'un camion ampliroll supplémentaire. Nous avons 3 camions pour gérer les 5 déchetteries et les bornes papier, cela est trop juste quand nous avons une panne. Dernièrement nous avons dû louer un camion 325 €/la journée pour assurer la collecte des bornes papier.

- Commande d'un véhicule utilitaire FIAT pour le service technique afin d'assurer les déplacements nécessaires à la gestion des 5 déchetteries, les rencontres avec les professionnels et les usagers ainsi que la logistique lors des pannes de camions entre le SMIRTOM et les garages. Il a été voté au budget 2022 la somme de 30 000 € pour un véhicule de service. Le véhicule est au prix de 22 980 € TTC

Mme Annie Marchand demande ce qu'il en est de la recherche d'un terrain pour déplacer la déchetterie de Flesselles.

M. le Président : Ce n'est pas si simple, à Talmas le terrain n'est pas constructible, et pour Villes-Bocage la Commune est-elle d'accord ?

M. Jacques MASSET : Il faut faire une offre chiffrée avec la parcelle souhaitée, à la Communauté de Communes

Il faudrait réviser le PLUI.

Une réflexion est à mener sur le bien fondé de faire circuler des particuliers dans la Zone Professionnelle de Montignette.

M. Joël L'HERMITE précise que Villers-Bocage ne serait pas forcément opposé à la construction d'une déchetterie mais on n'a pas demandé l'avis à la Commune.

M. Francis PETIT rappelle la réglementation sur les fermentescibles et l'obligation de proposer une solution en 2024. Il faut donc y travailler dès cette année.

M. François DURIEUX : Il faut proposer des solutions, mais en premier lieu cela concernera les gros producteurs. Nous avons déjà proposé le compostage individuel avec la vente de composteur à un prix très attractif et nous avons eu beaucoup de demandes.

M. Frédéric PLAQUET demande s'il est possible de revoir l'emplacement des bennes à quai à la déchetterie de Pas-en-Artois notamment la benne d'encombrants.

M. le Président : Cela est prévu. Il faut faire une modification du quai et installer une plateforme.

## LES RESSOURCES HUMAINES

Le Président passe la parole à M. Stéphane GOMES, le Vice-Président en charge du personnel afin qu'il présente la partie « Les ressources humaines ».

### 1) Le régime indemnitaire – Les avantages en nature

	CA 2021	CA 2022
RIFSEEP	116 936 €	104 298 €

- La partie IFSE est versée mensuellement (enveloppe totale 78 756,88 € pour 34 agents)
- Le CI est versé semestriellement avec des retenues liées à l'absentéisme et à la manière de servir de l'agent (enveloppe totale 25 541 € pour 28 agents)

Nature de l'avantage	Nombre d'agents	Coûts
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	32	6 784€
Participation au maintien de salaire (120 €/an par agent)	21	2 505 €
Remboursement frais de déplacement pour formation FCO	8	793 €
Formation FCO	8	5 712 €

### 2) La répartition de l'absentéisme

Sur la période 2022, 57.1 % des agents CNRACL de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 2.4 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 41.6 jours.

La part du temps perdu en raison des absences est de 20.2 %, ce qui représente 6 agents absents sur toute la période considérée.

M. le Président fait remarquer qu'il n'y a pas eu cette année 2022 d'accident du travail. Cela est positif.

\* \*  
\*

Il n'y a pas d'autres observations concernant le DOB.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le fait que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu ce jour.

M. Le Président donne la parole à M. Pascal PIOT, Vice-Président en charge de la Communication.

La prochaine communication est axée sur les erreurs de tri.

Le document se présente en 4 pages :

- Les objectifs
- Les erreurs de tri
- De la pédagogie avec un schéma de circulation du déchet du foyer à sa destination finale
- Le plan d'action : Vérifier les poubelles et comment cela va être fait
- Le jeu des questions réponses

M. Joël L'HERMITE demande pourquoi ne pas communiquer maintenant sur les déchets fermentescibles car c'est pour l'année 2024.

M. Pascal PIOT : Nous communiquerons sur les fermentescibles via un document spécial car si l'on passe plusieurs messages à la fois nous risquons de ne pas toucher le lecteur.

M. LABOULAIS Pascal demande si l'on ne pourrait pas imaginer 1 autocollant à mettre sur la poubelle avec les consignes de tri car 1 feuille ce n'est pas forcément lue.

Celui-ci pense que le journal d'info du SMIRTOM peut être distribué par les petites Communes.

M. le Président informe le Comité que 22 Communes n'ont pas distribué le dernier document à leurs administrés. Il y avait d'ailleurs à l'intérieur du document le guide du tri détachable.

M. Thierry BOUVET demande que l'on communique sur les dépôts sauvages, car entre TERRAMESNIL et BEAUQUESNE il y a eu un camion de meubles vidé dans la nature.

M. Jean-Louis CAUVET demande que l'on forme le personnel qui collecte les bacs de tri, son container jaune n'a pas été vidé car il contenait 2 sacs plastiques de pelées vides.

M. le Président pense qu'il devait y avoir autre chose comme erreur de tri.

Mme Clémence ROUSSEAU demande quand il y a zéro sur les listings de levées de bac, ce que cela signifie.

Mme Clémence BLONDEL précise que quand c'est zéro c'est qu'il s'agit d'un déménagement donc le bac n'est plus attribué ou une nouvelle habitation.

Mme Clémence ROUSSEAU demande s'il est possible de voir avec le SMIRTOM si l'on trouve dans le listing des anomalies de levées.

M. le Président : Il est bien entendu que les services du SMIRTOM répondront aux questions des élus et des administrés en cas de problème.

M. Philippe BELLAREDJ constate sur son listing que certains foyers ont beaucoup de levées et il propose que l'on oriente ces ménages vers 1 bac plus grand.

M. François DURIEUX répond, surtout pas, il faut plutôt les apprendre à trier et à sortir leur poubelle que lorsqu'elle est pleine.

M. Frédéric PLAQUET constate qu'il n'y a pas de levées des bacs au cimetière.

M. François DURIEUX explique que les puces sont parties au moment du vidage des bacs notamment avec les bacs 360 litres. Celles-ci vont être remplacées.

M. Jean-Louis CAUVET signale qu'il n'y a qu'une levée de notée pour un foyer de sa Commune alors que les gens sont dans le logement depuis 2 ans et qu'ils sortent régulièrement leur poubelle.

M. François DURIEUX : Nous allons vérifier tout cela dans notre logiciel. Nous vous avons distribué les listings de vos Communes pour cela. Si vous rencontrez des anomalies, je vous invite à nous les communiquer.

**DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

- Que Le Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») étaient d'un montant de 3 700 000 €
- Que Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité Syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 925 000 €, soit 25%.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

- Achat d'un véhicule utilitaire 22 980 € TTC – Article 21828
- Fourniture de bacs pucés 100 000 € TTC – Article 2188
- Travaux de modification d'un camion BOM en AMPLIROLL : 60 000 € TTC – Article 21828

Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

**ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU SMIRTOM DU PPN**

Après la présentation au Comité Syndical du Règlement Budgétaire et Financier du SMIRTOM du PPN, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC RE-FASHION (COLLECTE DU TEXTILE)**

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé concernant l'intérêt pour le SMIRTOM de proposer des points de collecte des textiles sur son territoire,

- Approuve la convention avec l'éco-organisme REFASHION,
- Prend acte de la nécessité de densifier le réseau des bornes de collecte des textiles pour percevoir des soutiens financiers,
- Autorise le Président du SMIRTOM du Plateau Picard Nord à signer la convention avec l'éco-organisme REFASHION relative à la reprise des déchets textiles, chaussures et linge de maison sur la période 2023-2028.

**VENTE DU CAMION BENNE ORDURES MENAGERES**

M. le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, la vente du deuxième camion benne ordures ménagères. Celui-ci est autorisé.

M. le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à signer la vente du camion pour un montant de 20 000 €.

Contrairement à ce qui avait été présenté et décidé en Assemblée Générale du 21 décembre 2022, la proposition de l'acheteur était de 22 000 € et non 24 000 €, il y avait eu confusion avec une reprise sans TVA et avec TVA.

Nous avons vendu le 1<sup>er</sup> camion pour un montant de 24 000 €.

M. Philippe BELLAREDJ mentionne au Président qu'il faut faire une déclaration de TVA aux services fiscaux.

Le Président est autorisé à céder le camion BOM au prix de 20 000 €.

## QUESTIONS DIVERSES

M. Stéphane GOMES informe le Comité que suite à la parution d'un article de la Voix du Nord, concernant nos voisins du SMAV, depuis ce matin, celui-ci reçoit énormément d'appels ou de visites d'administrés qui confondent le SMAV, le SMIRTOM et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. J'aurai voulu savoir si les habitants de Mondicourt sont obligés de subir l'augmentation du taux de la TEOM et s'il y a des solutions à proposer. Il n'est pas normal qu'une Commune du Pas-de-Calais voisine avec une Commune de la Somme et qui est collectée par le SMIRTOM paye pratiquement le double pour l'enlèvement de ses ordures ménagères.

M. le Président précise qu'au SMIRTOM il faudra également augmenter le coût à l'habitant même si les bases augmentent. Il y a des dépenses supplémentaires, une TGAP qui augmente, le budget est déjà très serré, celui-ci ne voit pas où l'on pourrait encore faire des économies.

Les Communautés de Communes ont la compétence déchets et votent les taux. Après, soient elles exercent en direct ou elles confient à un Syndicat, comme c'est le cas pour nous.

La Communauté de Communes peut rapporter sa délibération comme l'a fait la Communauté de Communes de Nièvre et Somme pour ses 14 Communes du Domartois qui sont chez nous et qui a confié la collecte et le financement au SMIRTOM. Elle a 7 ans pour faire son choix.

Mais attention car les Communautés de Communes augmentent leur CIF s'ils gardent le financement des OM.

Maintenant, il faut poser la question à la Communauté de Communes.

M. Stéphane GOMES : Concrètement, je ne sais pas quoi répondre aux habitants de Mondicourt.

M. Pascal PIOT demande à combien est le taux ?

Mme Chantal DUFRESNE : C'est 20.03 %, avec une augmentation des bases de 7 %.

M. Damien BRICOUT tire son chapeau au SMIRTOM sur sa gestion.

Celui-ci rappelle qu'à l'époque une demande avait été faite pour que les 9 Communes du Pas-de-Calais restent au SMIRTOM et que la demande avait été entérinée.

Aujourd'hui les autres Communes des Campagnes de l'Artois sont gérées par une com d'agglomération et les besoins ne sont pas les mêmes.

Monsieur le Président : Plus on est grand, plus ça coûte cher. Quand on gère un nombre d'habitants raisonnable ça va, sinon après tout coûte plus cher et la gestion est plus compliquée.

En se regroupant on pourrait gagner de l'argent mais c'est le contraire qui se passe et les décisions sont plus longues à prendre.

On ne maîtrise pas tout non plus car la TGAP a été votée par les députés, nous sommes en bas de l'échelle et nous devons prendre les mauvais coups/coûts.

M. Damien BRICOUT : Le problème est que les politiques ne maîtrisent peut-être pas le sujet.

M. le Président rappelle que le SMIRTOM tourne uniquement avec 2 agents administratifs et 2 agents techniques de bureau. On fait en régie, pas toujours forcément bien fait mais on peut trouver des solutions. Il faut savoir que si l'on fait collecter les bornes papier-cartonnette par un prestataire c'est 2 points en plus sur la TEOM.

M. Bernard THUILLIER demande si le SMIRTOM a pris des dispositions pour les Hauts de France Propre.

M. François DURIEUX précise que le SMIRTOM n'a pas été contacté ni informé directement. Maintenant avec la CCTNP, si on nous le demande on fera la collecte. Il faudrait quand même que les déchets soient triés avant leurs enlèvements.

M. Frédéric AVISSE a une requête à faire auprès du SMIRTOM car sa Commune a refait le lieu d'apport volontaire et celui-ci demande qu'un panneau d'information soit fourni par le SMIRTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 h 30.

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

<b>Désignation des pièces : objet</b>	<b>Référence de l'acte</b> <i>N° Délib/AR ou DC + Date</i>
<i>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 (BOB)</i>	<i>20230228/01</i>
<i>AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>20230228/02</i>
<i>VENTE DU CAMION BENNES ORDURES MENAGERES</i>	<i>20230228/03</i>
<i>SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC RE-FASHION (COLLECTE DU TEXTILE</i>	<i>20230228/04</i>
<i>ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU SMIRTOM DU PPN</i>	<i>20230228/05</i>

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Les Membres du Comité Syndical,